

PLOUZANE

Plaisanciers du Dellec. Un bilan très positif

En présence de Chantal Simon-Guillou, vice-présidente ...

En présence de Chantal Simon-Guillou, vice-présidente du conseil général, ainsi que des adjoints, Jean-Yves Richard et Robert Thomas, l'Association des plaisanciers du Dellec a tenu sa 37^e assemblée générale, dimanche, au centre social du bourg. En ouverture, le président, Daniel Cloastre, a fait le bilan de l'année écoulée et s'est réjoui de la bonne participation des adhérents aux activités. L'association adhère à la FNPPSF (Fédération des pêcheurs plaisanciers sportifs). Elle a rappelé son soutien au Grenelle de la mer, «seule solution pour s'opposer à la mise en place du permis pêche en mer, ainsi qu'à la taxe de 50 à 70 € pour les bateaux inférieurs à sept mètres». Chantal Simon-Guillou a rendu hommage au dynamisme de l'APDD et l'a félicitée pour son attachement au respect de

l'environnement et de la sécurité. Elle a évoqué, concernant la taxe sur les bateaux de moins de sept mètres, l'intervention de François Marc, sénateur du Finistère, «contre l'injustice de ce nouvel impôt». L'association, par ailleurs, regrette les nombreux actes d'incivilité (feux de poubelles, d'annexes, barrière d'accès à la cale brisée, bris de bouteilles, etc.) sur le site. À noter, également, quelques soucis avec deux pêcheurs professionnels posant leurs filets entre la pointe du Diable et la Tête-de-Cochon, site de mouillage de l'association. Le bureau : président, Daniel Cloastre; trésorier, Jacky Plantin; secrétaire, Dominique Moal.